DIFFUSION
dial

D9

DEPOSITION AU SUJET DE L'ASSASSINAT DE ODIJAS CARVALHO DE SOUZA

1- Odijas Carvalho de Souza a été arrêté le 30 janvier 1971 dans une maison située à Praia de Maria Farinha, conjointement avec une étudiante, Lilia da Silva Guedes, par les inspecteurs Edmundo Brito de Lima, Fausto Venâncio da Silva Filho, Ivaldo Nicodemus Vieira et Severino Pereira da Silva, du Département de Sécurité Sociale (DSS), dont le titulaire était, à l'époque José Silvestre, aujourd'hui directeur du DOPS.

Après l'arrestation du couple, Odijas Carvalho de Souza a été soumis à la torture depuis le 30 janvier jusqu'au 6 février, date à laquelle il a été transféré à l'Hopital de la Police Militaire où il mourut le 8 février suivant.

La séance de torture a été vue par le prisonnier Alberto Vinicius de Melo (Xanha) et par Lilia Guedes; ses cris ont été entendus par les prisonniers Carlos Alberto Soares, Claudio Marques Gurgel et Rosa Maria Barros dos Santos qui, à l'époque, étaient incarcérés au premier étage du Secrétariat de la Sécurité Publique. Les taches de sang répandues par Odijas Carvalho sur le sol de la cellule où il a été mis, ont été vues par Claudio Gurgel et Carlos Alberto Soares, ce dernier étant demeuré dans la cellule d'Odijas Carvalho après sa mort.

Il a été enterré au cimetière de Santo Amaro, après délivrance d'un certificat de décès signé du Dr. Edmaldo Paes de Vasconcelos, lieutenant de la Police Militaire, ainsi qu'en fait foi le certificat.

Les médecins de l'Hopital Militaire se sont refusés à délivrer le certificat de décès et Odijas Carvalho, à son arrivée au dit hopital, a été vu en état comateux par les universitaires en stage à l'hopital.

Le directeur du DOPS de l'époque, M. Ordolito Azevedo, eût connaissance, un soir, du traitement infligé à Odijas, dont les principaux responsables sont Carlos de Brito (commissaire aux Vols et Larcins) et Aquino de Farias Rea (commissaire aux Accidents), ainsi que les inspecteurs Rocha (en procès criminel au Tribunal d'Escada pour coups et blessures sur la personne de deux prisonniers politiques, dont l'un est interné à l'Hopital Centenario) et Cesario, avec le consentement du commissaire José Silvestre et du Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique, M. Armando Samico. Les inspecteurs Edmundo Brito et Luiz Miranda auraient également frappé Odijas.

2- Odijas mourut sans avoir fait de déposition enregistrée. A vrai dire, les autorités policières ne sont pas parvenues à lui arracher les aveux qu'elles attendaient de lui. C'est la raison pour laquelle il a été battu à mort.

A la veille de son transfert à l'Hopital Militaire, Odijas Carvalho de Souza a réussi à faire appeler M. Ordolito Azevedo et l'a mis au courant des tortures qu'on lui faisait subir et de son état de santé désespéré: il souffrait

de rétention urinaire en raison des coups reçus à l'abdomen et il vomissait du sang. M. Ordolito a vu la victime vomir du sang, puisque, au moment où celle-ci lui demandait un verre d'eau et qu'il lui en faisait donner dans une tasse, Odijas a alors vomi du sang. La même nuit, M. Ordolito Azevedo s'est rendu au cabinet de M. Armando Samico pour le mettre au courant de la situation d'Odijas et pour réclamer un traitement médical d'urgence, demande refusée par M. Samico sous prétexte qu'il s'agissait d'une fantaisie du prisonnier. M. Samico s'est rendu à la prison où il a alors constaté l'état de santé d'Odijas. Il a ensuite donné l'ordre officieux de le transférer à l'hopital. Les médecins se sont refusés à recevoir le prisonnier sans ordre officiel du Secrétariat à la Sécurité Publique, comme l'avait demandé M. Samico. M. Ordolito Azevedo a alors rédigé un ordre officiel de transfert d'Odijas à l'Hopital Militaire et a voulu le faire signer par M. Samico; mais ce dernier demandait qu'il soit d'abord signé de M. Ordolito Azevedo, lequel s'y est refusé.

Finalement, à l'Hopital Militaire, on fit à Odijas une transfusion de sang mais l'opération nécessaire ne pût avoir lieu car il mourut le 8 février.

L'entreprise de Pompes Funèbres chargée de l'enterrement appartient au gendre de l'inspecteur Edmundo Brito de Lima.

3- Les preuves du crime d'homicide pratiqué sous torture sont évidentes.

a) C'est seulement le 28 février suivant que le Secrétaire d'Etat a rendu publique, dans le Jornal do Comércio et le Diario da Noite, la mort d'Odijas Carvalho provoquée par une embolie pulmonaire, c'est-à-dire vingt jours après son enterrement, ce qui rend impossible toute exhumation du cadavre pour vérifier la "causa mortis";

b) L'information a été rendue publique parmi d'autres informations officielles tonitruantes comme la découverte de deux "appareils" (1) et l'arrestation d'une dizaine de terroristes, dont Tarzan de Castro et sa femme Maria Cristina Rizzi qui s'étaient réfugiés en Uruguay et seraient revenus clandestinement au Brésil. Il se trouve que Tarzan de Castro et sa femme n'ont même pas été inculpés dans un procès, bien que, contrairement aux déclarations à la presse de M. Samico selon lesquelles ceux-ci étaient les organisateurs et les chefs de "appareils" découverts, ils aient été en réalité arrêtés tous deux par les autorités de la 4e Armée plusieurs mois avant l'arrestation d'Odijas et de Lilia. Par un tel tapage publicitaire (publication de photographies d'autres personnes considérées comme terroristes et qui ne sont inculpées dans aucun procès, comme dans le cas d'Antonio Espiridião Neto), ainsi que le montrent les deux éditions des journaux cités plus haut (à la date du 28-2-71), on voulait cacher l'évidence et tromper l'opinion publique;

c) L'enterrement d'Odijas a été fait par une entreprise de Pompes Funèbres officieuse dont le propriétaire est le gendre d'un inspecteur du DOPS déjà cité plus haut;

d) Le corps n'a pas été remis à la famille, comme cela se fait d'habitude, alors que l'épouse d'Odijas, Maria Ivone de Souza Loureiro, se trouvait en prison

(1) lieux de réunions clandestins (NDT).

au moment de la mort de son mari, et alors que M. Samico répétait à celle-ci que son mari se trouvait aux mains de l'Armée chaque fois qu'elle lui demandait des informations, ne venant à lui révéler la mort de son mari que le 2 mars, ce qui a amené la prisonnière, en proie à une crise de larmes, à provoquer un léger scandale au DOPS en déclarant à haute et intelligible voix que son mari avait été assassiné;

e) D'après sa famille, Odijas était un jeune homme fort et sain, sans aucune maladie;

f) Odijas a été enterré sans examen nécroscopique (rapport du médecin légiste et autopsie);

g) Il revenait à M. Samico, au cas où Odijas soit mort de mort naturelle et compte-tenu du fait qu'il s'agissait d'un prisonnier politique, d'annoncer aussitôt sa mort et de remettre le corps aux autorités compétentes pour examen afin d'éviter le moindre doute pour plus tard.

h) Autre fait: M. Samico a fait laisser au secret les prisonniers Claudio Gurgel, Lilia Guedes, Rosa Maria, Alberto Vinicius, Mario Miranda de Albuquerque et Maria Ivone Loureiro, lesquels n'ont pu se communiquer avec leurs avocats et leurs familles qu'à partir du 6 mars, par suite d'une décision tardive du Tribunal (la demande de fin de mise au secret avait été déposée par la défense le 16 février 1971); deplus, M. Samico ne les a pas fait transférer à la Maison de Détention de Récife et au Pénitencier du Bon Pasteur, afin d'éviter, ainsi que lui-même l'a reconnu dans la circulaire confidentielle n° 74/71 adressée au Tribunal, que ces prisonniers puissent communiquer avec le monde extérieur. Par ailleurs, jusqu'à ce jour, ils n'ont toujours pas été tranférés dans ces lieux, les femmes continuant donc à demeurer prisonnières à la caserne de la Police Militaire (depuis la révolution du 31 mars 1964, c'est la première fois que l'on détient des femmes dans la caserne de la Police Militaire) et les hommes à la caserne du Bataillon Dias Cardoso.

i) Jusqu'à ce jour, la famille d'Odijas Carvalho de Souza ne sait toujours pas où il a été enterré.

4- La vérification de ces faits pourra être réalisée par la détermination d'enquêtes de ce genre:

1) interrogatoire de M. Armando Samico;

2) interrogatoire de M. Ordolito Azevedo;

3) interrogatoire des prisonniers politiques nommés ci-dessus;

4) interrogatoire des médecins de l'Hopital Militaire et des étudiants stagiaires qui y ont travaillé les 6, 7 et 8 février;

5) interrogatoire du "déclarant" du certificat de décès, Carlos Rodrigues da Silva, que tout concorde à reconnaitre comme étant un inspecteur du DOPS;

6) interrogatoire des auteurs des brutalités;

7) demande officielle adressée à l'Hopital Militaire pour obtenir une copie certifiée conforme de la fiche de réception d'Odijas, du diagnostic, du traitement, etc.;

8) exhumation du cadavre (il est probable que Odijas ait eu deux côtes fracturées).

5- Il faut noter que la Police n'a officialisé la mort d'Odijas que parce son arrestation avait été notifiée au Tribunal en accord avec les termes de la Loi de Sécurité Nationale. Si cette notification n'avait pas été faite, Odijas aurait tout simplement disparu, à la manière de beaucoup d'autres.

Le présent rapport, certifié conforme à toutes les pages (2), est l'expression de la vérité et a été élaboré d'après les informations que j'ai rassemblées. Je prends l'entière responsabilité de son contenu, ainsi que des noms et des personnes dont il est fait mention.

(signé:) Maria Yvone de Souza Loureiro

Lylia da Silva Guedes

(2) par le greffier Arnaldo Maciel, de Récife, à la date du 14 mai 1971 (NDT)